



FC Prilly-Sports  
Chemin des Passiaux  
1008 Prilly  
CP. 286 - 1008 Prilly

T +41 78 626 40 79  
[www.fcprillysports.ch](http://www.fcprillysports.ch)

FC Prilly-Sports

## Concept de protection pour les entraînements et compétitions à partir du 6 août 2020

Version : 6 août 2020

Auteur : Michael Dufour & Fabian Spoerri





Etat au 20.08.2020

## Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements, les compétitions et les matchs sont à nouveau autorisés dans toutes les disciplines sportives, sous réserve du respect des concepts de protection spécifiques aux clubs. D'autres adaptations sont entrées en vigueur le 22 juin 2020. En ce qui concerne les activités sportives qui, comme le football, nécessitent un contact physique rapproché et quasiment constant, il est recommandé d'organiser les entraînements et les matchs de manière à ce qu'ils se déroulent exclusivement en groupes définis, avec tenue de listes de présence. Dans ce contexte, un contact est considéré comme rapproché lorsqu'il est prolongé (> 15 minutes) ou répété avec une distance de **protection inférieure à 1,5 mètre**.

Les principes suivants doivent obligatoirement être respectés lors des entraînements et des matchs :

### 1. Participation aux entraînements et aux matchs uniquement en l'absence de symptômes

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS AUTORISÉES** à participer aux entraînements ou aux matchs et ne doivent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à domicile ou se placer en isolement et définir de la marche à suivre avec leur médecin traitant.

### 2. Garder la distance

À l'arrivée sur le site, à l'entrée des installations sportives, dans le vestiaire, lors de discussions, en tant que spectateur, sous la douche, après un entraînement ou un match, à la sortie des installations sportives :

Dans toutes ces situations et celles qui s'y apparentent, il convient de toujours maintenir une distance de 1,5 mètre entre les personnes et de continuer à éviter les traditionnelles poignées de main et tapes dans la main. Les contacts physiques ne sont autorisés que lors des entraînements ou des matchs en tant que tels.

### 3. Se laver soigneusement les mains

Se laver les mains joue un rôle crucial en matière d'hygiène. En vous lavant soigneusement les mains avec du savon avant et après les entraînements et les matchs, vous vous protégez et protégez votre entourage.

Un maximum de 1000 personnes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) peuvent être présentes simultanément sur l'installation sportive. Il convient de s'assurer que le nombre de personnes à contacter en cas d'infection ne dépasse pas les 300. (Attention : dans certains cantons, il se peut que la quantité de personnes soit moins élevée). À cet effet, il est envisageable de définir des secteurs/zones (par exemple, deux secteurs différents de part et d'autre de la surface de jeu). S'il existe des places assises, il convient de garder au moins un siège de libre entre deux personnes. Si la distance prescrite de 1,5 mètre ne peut être respectée, l'OFSP recommande le port d'un masque de protection. Attention : ceci ne s'applique pas sous cette forme dans certains cantons. Autrement dit, dans certains cantons, les données personnelles doivent être enregistrées même si la distance minimale est respectée et/ou qu'un masque est nécessaire.

Si le port du masque de protection est obligatoire lors d'une manifestation et/ou si la distance prescrite de 1,5 peut être respectée à tout moment, il peut être renoncé à l'aménagement de secteurs distincts et à la saisie des coordonnées personnelles.

Le flux de personnes (par exemple à l'entrée et à la sortie des zones réservées au public) doit être géré de manière à maintenir une distance de 1,5 mètre entre les visiteurs.



Etat au 20.08.2020

#### 4. Tenue de listes de présence

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter le traçage des contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) pour chaque séance d'entraînement et chaque match. Pour chaque entraînement et chaque match, le club désigne une personne responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste, qui veille également à ce que cette liste soit mise à la disposition du/de la délégué/e au coronavirus du club (voir point 4) sous la forme convenue. Le club est libre de choisir la forme sous laquelle la liste est tenue (clubcorner.ch, Doodle, app, Excel, etc.).

#### 5. Désignation d'un/une délégué/e au coronavirus du club

Chaque organisation organisant des entraînements et/ou des matchs est tenue de désigner un/e délégué/e au coronavirus. Cette personne est chargée de veiller au respect des dispositions en vigueur. Au sein de notre club, il s'agit de **Michael Dufour**. En cas de questions, veuillez le contacter directement (tél. +41 78 626 40 79 ou [michael.dufour@sunrise.ch](mailto:michael.dufour@sunrise.ch))

#### 6. Dispositions particulières

##### 6.1 Disposition à prendre pour la buvette principale

- Masque obligatoire à l'intérieur de la buvette
- A l'entrée de la buvette sera disposé un gel hydro-alcoolique. Il est obligatoire de se laver les mains pour entrer dans la buvette du club.
- **4 personnes** au maximum autorisées à l'intérieur de la buvette
- Le thé sera prêt, et mis à disposition des joueurs à l'extérieur de la buvette. Ainsi les joueurs n'auront pas besoin de rentrer à l'intérieur de la buvette
- Distance de 1.5m à respecter à l'intérieur et à l'extérieur de la buvette principale et la buvette du terrain n°1
- 

##### 6.2 Disposition au sein des équipes

- Les entraîneurs, assistants et joueurs sont tenu d'avertir le responsable COVID-19 du club en cas de symptôme ou de doutes concernant le COVID-19
- Chaque joueur doit pouvoir avoir une gourde personnelle
- Les poignées de mains sont interdite
- Les distances sociales doivent être respectée à chaque moment possible
- Liste de présence à faire pour chaque entraînement et à garder pendant 14 jours

##### 6.3 Directives/ sanction

- Le comité du FC Prilly-Sports mets tout en œuvre pour que les conditions d'utilisation des terrains, des vestiaires, de la buvette et de jeux soient le plus sécuritaire possible
- Tout manquement au règlement peut faire l'objet d'une interdiction temporaire de s'entraîner et/ou jouer. En cas de récidive ou de manquement flagrant et sans scrupule des directives, une exclusion pourra être prononcée
- En cas de suspension ou d'exclusion d'un joueur les cotisations sont due
- En cas de suspension ou d'exclusion d'un entraîneur, l'indemnité seront revue à la baisse, ou supprimée.
- Les membres du comité, entraîneurs et assistants, sont autorisé à exclure des spectateurs ne respectant pas les directives. Ils pourront le cas échéant faire appel à la police. Le comité devra être averti si un cas se présente.



Etat au 20.08.2020

#### 6.4 Règlement matchs

- Avant de pénétrer dans l'enceinte du terrain, il est obligatoire d'aller s'inscrire sur la liste de traçage à disposition à la buvette
  - A l'intérieur de l'enceinte, il est obligatoire de respecter la distance sociale de 1,5 mètre
  - Sont exemptés de la liste de traçage : uniquement les joueurs et entraîneurs figurants sur la feuille de match
  - Les membres d'une équipe ne figurant pas sur la feuille de match ne sont pas autorisés à être sur le banc des joueurs, et doivent obligatoirement s'inscrire sur la feuille de traçage
  - Les personnes ne respectant pas les règles seront priées de s'enregistrer sur la liste de traçage puis de quitter le complexe sportif
- En cas de récidive ou de refus, nous ferons intervenir la police. Une interdiction de présence au complexe sportif sera demandée.

Les directives et divers règlements sont disponibles à la lecture de tous, à la buvette ou sur le site internet.

---

Lieu, date

---

Comité du FC Prilly-Sports



Etat au 20.08.2020

## Règlement matchs COVID-19

Chers, membres, parents, supporters, visiteurs,

Dans un but sécuritaire, **avant de pénétrer** dans l'enceinte du terrain, nous vous prions de bien vouloir passer à la buvette afin de vous annoncer et remplir la liste de traçage **obligatoire**.

Merci de laisser 1,5 mètre de distance entre chaque supporters/ personnes regardant le match.

*Concept de sécurité disponible sur le site internet ou à la buvette.*

Exempté de liste de présence, **uniquement** les personnes inscrites sur la feuille de match





Etat au 20.08.2020

## **Règlement entraînements COVID-19**

L'enceinte du terrain est **strictement réservée** aux entraîneurs et joueurs du FC Prilly-Sports.

**Il est strictement et rigoureusement interdit** aux parents et visiteurs de venir à l'intérieur de l'enceinte du terrain lors des entraînements, ceci pour des raisons de sécurité, pour vous, les entraîneurs et les joueurs.

Lors des entraînements, les entraîneurs du FC Prilly-Sports tiennent une liste des présences, un traçage est donc effectué. Cependant, rien ne sera fait pour les personnes venant regarder l'entraînement.

Nous comptons sur vous pour respecter les consignes de sécurité.

Le FC Prilly-Sports se dégage de toutes responsabilités en cas de violation de ce règlement.

Merci pour votre compréhension.

*Concept de sécurité disponible sur le site internet ou à la buvette.*

Le comité du FC Prilly-Sports



Etat au 20.08.2020

## **Règlement buvette COVID-19**

- **4** personnes uniquement autorisées à l'intérieur de la buvette
- Masque obligatoire (en vente à 1,00 CHF l'unité)
- Lavez-vous les mains à l'aide du gel hydro-alcoolique à disposition
- Attente à l'extérieur en respectant la distance sociale de 1,5 mètre.
- Le thé pour les matchs sera remis par les buvetiers à l'extérieur de la buvette.

*Concept de sécurité disponible sur le site internet ou à la buvette.*

Le comité du FC Prilly-Sports





